

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Questions administratives et financières

Administration, financement et budget du Secrétariat
et des sessions de la Conférence des Parties

ADMINISTRATION DU SECRETARIAT

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.

Composition du personnel

2. Présenté à titre indicatif, le tableau des effectifs du Secrétariat pour la période 2014-2016 comprend 19 postes financés à partir du Fonds d'affectation spéciale (CTL), 3,25 postes financés à partir du fonds des Dépenses d'appui au programme (PSC) et 8,5 postes liés à des projets financés à partir du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL).
3. La résolution Conf. 16.2, *Financement et programme de travail chiffré pour le Secrétariat pour 2014-2016*, indique que, lors de sa 16^e session, la Conférence des Parties :

DÉCIDE :

- a) *que le Secrétaire général est habilité à prendre les décisions relatives au personnel rendues nécessaires pour appliquer les priorités des Parties, conformément au programme de travail chiffré, à condition qu'elles se situent dans le cadre du budget global et qu'elles soient prises conformément au Mémoire d'accord entre le Comité permanent de la CITES et le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement concernant les services du Secrétariat et l'appui à la Convention.*
4. Durant la période 2014-2015, plusieurs changements ont eu lieu au sein du personnel du Secrétariat, et ce pour différentes raisons, notamment le départ à la retraite obligatoire de cinq cadres supérieurs. L'introduction de ces changements en termes de personnel a été exposée dans le document SC66 Doc. 9.2, soumis à la 66^e session du Comité permanent (SC66, Genève, janvier 2016).
 5. On notera que les postes permanents relèvent des dépenses réelles de personnel et sont tous pourvus dans le cadre de la procédure normale de recrutement via le système de recrutement des Nations Unies (INSPIRA) ou au titre de contrats temporaires tandis que le processus de recrutement est en cours.
 6. Au moment de la rédaction du présent document (avril 2016), il y avait trois postes d'administrateurs vacants financés à partir du Fonds d'affectation spéciale (CTL), et un poste au sein des Services généraux financé à partir du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL). S'agissant de l'attribution de ces postes, la situation se présente comme suit :
 - a) lors de la rédaction du présent document, le Secrétariat était en train d'achever les formalités de recrutement du poste P-4, Responsable, Affaires environnementales (faune), qui devrait être pourvu d'ici à mai /juin 2016;

- b) Deux postes P-5, Chef, Affaires juridiques et conformité et Chef, Gestion des connaissances et Services d'information, ont été pourvus fin 2015 par des membres du personnel du Secrétariat fin 2015. Leurs postes sont devenus vacants et le Secrétariat les a pourvus de façon temporaire, à savoir le poste P-4, Responsable, Communication et Information et le poste P4, Coordonnateur du Renforcement des capacités, grâce à des accords de détachement, en attendant que le recrutement ait été mené à bien. La procédure complète de recrutement pour ces deux postes via Inspira devrait être achevée avant la fin de 2016; et
- c) Un poste au sein des Services généraux financé à partir du Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL), et basé à Nairobi, est toujours vacant et tout est mis en œuvre pour finaliser le recrutement au cours du deuxième trimestre 2016.
7. Les ressources humaines dont peut disposer le Secrétariat ont diminué tandis que les efforts qu'il doit déployer pour s'acquitter de ses tâches n'ont cessé d'augmenter. Le nombre des Parties a régulièrement augmenté; l'organisation des sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes est devenue plus contraignante ; quant aux sessions du Comité permanent, elles sont devenues des «mini-CoP», avec l'augmentation du nombre d'observateurs et d'événements parallèles, et l'intérêt grandissant des médias. En outre, la mise en œuvre du nombre de plus en plus important de résolutions et de décisions adoptées à chaque session de la CoP est devenue plus difficile. Les chiffres indiquant une progression du nombre de délégués participant aux diverses sessions de la CITES (annexe 3), une progression du nombre de Parties entre 2000 et 2015 (annexe 2) et le nombre des postes permanents et de postes pourvus au Secrétariat (annexe 3), figurent en annexes au présent document. Une version antérieure avait été présentée à la 66^e session du Comité permanent dans le document SC66 Doc.10.2.
8. Il convient de noter que le nombre de postes permanents financés à partir du Fonds d'affectation spéciale (CTL) de la CITES a considérablement diminué au cours des 15 dernières années, période durant laquelle plusieurs membres du personnel qui ont pris leur retraite ou ont démissionné n'ont pas été remplacés. Depuis 2000, le nombre de postes financés à partir du CTL est passé de 26 à 19 en 2016, soit une diminution de près de 26 pour cent.
9. Le nombre limité du personnel au sein du Secrétariat, l'augmentation significative de la charge de travail, et le départ à la retraite de cinq membres du personnel très expérimentés a placé le Secrétariat sous une énorme pression. Le Secrétariat a néanmoins continué à s'acquitter de l'ensemble de ses fonctions grâce aux efforts déployés par un personnel dévoué et très expérimenté qui est prêt à travailler bien au-delà de ses heures normales de travail, et grâce aux services fournis par le personnel des projets, souvent sous contrats de courte durée, les stagiaires, les personnes détachées et le personnel mis à disposition à titre gracieux. Cette situation, qui ne saurait toutefois perdurer à moyen et à long terme, met la santé et le bien-être du personnel Secrétariat à rude épreuve.
10. S'agissant du soutien en nature des Parties, l'Union européenne a versé des fonds pour l'équipe MIKE à Nairobi et pour un assistant de projets ; l'Allemagne a généreusement mis à disposition un administrateur stagiaire pour les espèces marines ; la République de Corée a dépêché plusieurs stagiaires hautement qualifiés par le biais du Programme international de formation d'experts environnementaux de la *Korean Environment Corporation* (KECO-IEETP) ; et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fourni un Administrateur chargé de l'appui à l'ICWC.
11. Le Secrétariat propose donc une légère augmentation des effectifs financés à partir du Fonds d'affectation spéciale (CTL) pour répondre aux besoins actuels et à venir. Cette proposition est présentée dans le document CoP17 Doc. 7.3, annexe 2 (scénario de croissance progressive), pour examen, à la présente session.
12. Compte tenu de tous ces changements en termes de personnel, le Secrétariat traverse une période de transition importante, d'où une pression accrue. Il tient à exprimer sa gratitude à toutes les Parties et à toutes les parties prenantes pour leur soutien constant et leur compréhension.
13. Le Secrétariat tient à remercier les Parties pour les contributions versées en faveur du Fonds d'affectation spéciale (CTL), ainsi que tous donateurs pour lui avoir permis de recruter des effectifs supplémentaires grâce au Fonds d'affectation spéciale de soutien aux activités CITES (QTL) et, en particulier, l'Union européenne, l'Allemagne, la République de Corée et le Royaume-Uni.

Changements administratifs au sein des Nations Unies

14. Comme indiqué dans le document SC66 Doc. 9,2 à SC66, Umoja a été officiellement déployé au sein du PNUE (à l'échelle mondiale) le 1^{er} juin 2015. Ce projet de réforme administrative destiné au Secrétariat des Nations Unies entend proposer un système de gestion simplifiée et en temps réel des finances, des ressources et des actifs de l'organisation. L'adoption d'Umoja nécessitera une refonte complète du mode de gestion administrative de l'Organisation des Nations Unies, aussi bien au niveau des systèmes que des processus.
15. Depuis l'introduction d'Umoja, l'harmonisation et l'unification en un seul logiciel commun de planification des ressources de l'entreprise (ERP) des modèles et pratiques opérationnels très disparates utilisés par l'ONU dans plus de 400 emplacements à travers le monde n'ont pas été sans difficulté.
16. L'expérience d'autres entités, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies a montré qu'il faut énormément de temps et de persévérance pour trouver des solutions et adapter l'organisation à une nouvelle façon de gérer les activités au quotidien.
17. Compte tenu de ce qui précède, le Siège des Nations Unies a créé une Équipe spéciale de suivi du fonctionnement d'Umoja, chargée de surveiller et de régler les problèmes posés par le déploiement d'Umoja. À la fin de février 2016, 288 problèmes avaient été recensés résultant du déploiement d'Umoja en juin 2015, et des mesures étaient en cours pour les résoudre. Ces problèmes, qui ont surgi au cours de la migration des données vers Umoja, concernaient notamment l'information aux donateurs, la gestion des voyages, des retards dans le traitement des paiements et la correction des problèmes de conversion en liquidités.
18. En septembre 2015, le PNUE a créé un Centre de compétence Umoja (UCC), chargé de mieux répondre à la nécessité de résoudre les problèmes liés aux processus administratifs entourant Umoja, à la conversion de données, à la communication de l'information, à la cartographie, au soutien aux bureaux du PNUE et à la formation.
19. Au moment de la rédaction du présent document, certaines zones d'ombre subsistaient néanmoins quant à la mise en œuvre d'Umoja, et son incidence précise sur le Secrétariat CITES. Par exemple, depuis le déploiement d'Umoja, la délégation de pouvoirs en matière d'agrément et de certification a été suspendue à titre provisoire et reste centralisée au PNUE, sauf pour les domaines en liens avec les voyages du personnel et les participants aux réunions, ainsi que les fonctions de demande de fourniture de biens ou services et celles d'achat, qui ont été restituées à la CITES par le siège du PNUE fin décembre 2015. En outre, les changements intervenus dans les comptes bancaires de la CITES qui, depuis le 1^{er} mai 2015, ne peuvent plus effectuer de virement mais seulement recevoir des contributions, ont entraîné et entraînent toujours des retards considérables dans le traitement des paiements aux consultants, aux partenaires de mise en œuvre et aux fournisseurs. Le Secrétariat se limite donc, dans le cadre d'Umoja, à l'exécution de tâches liées à la création de documents, tandis que l'approbation et le traitement des paiements sont du ressort du PNUE ou de l'ONUN,
20. On notera que ce changement affecte le fonctionnement du Secrétariat et aura une incidence sur la mise en œuvre du programme d'activités pour le reste de la période triennale. En outre, il met à rude épreuve le personnel du Secrétariat, en particulier son personnel administratif, lequel continue, depuis le lancement d'Umoja, à travailler en étroite collaboration avec le PNUE, son point focal des accords multilatéraux sur l'environnement (AME) en charge des questions opérationnelles et administratives, ainsi qu'avec l'ONUN, dans le but de résoudre les questions liées à la trésorerie, aux rapports aux donateurs et aux paiements en suspens.
21. Le PNUE s'attache également à réviser la politique et le cadre de la délégation de pouvoirs pour les directeurs de divisions et les responsables des AME. Il s'agira, dans première phase, de mettre l'accent sur l'établissement d'une politique de délégation de pouvoirs répondant aux besoins du PNUE, y compris ceux de ses divisions et de ses bureaux régionaux. La deuxième phase débutera en avril-mai 2016 et portera essentiellement sur un cadre régissant la délégation des pouvoirs propre aux AME.
22. Le Secrétariat a informé le PNUE de l'importance qu'il accorde au fait que la future délégation de pouvoirs soit pleinement compatible avec le Mémoire d'accord existant entre le Comité permanent et la Directeur exécutif du PNUE, sachant que ce mémorandum reconnaît l'autonomie juridique de la Convention par rapport au PNUE, et accepte la pleine autorité de son Secrétaire général. Il convient

également de noter que le PNUE a demandé une révision de ce Mémoire d'accord, laquelle se fera par un processus établi dans le cadre du Comité permanent à sa prochaine session.

23. Le Secrétariat du PNUE reconnaît qu'à long terme, Umoja renforcera la nouvelle délégation de pouvoirs, et offrira à la direction et aux donateurs des outils plus précis pour l'établissement des rapports et le suivi. Il n'en demeure pas moins que les enseignements tirés depuis le déploiement du système et la situation actuelle suscitent des inquiétudes et posent d'importants défis aux secrétariats des petites conventions. Au niveau du siège, la nécessité s'impose clairement de réviser les processus administratifs actuels, d'établir des procédures opérationnelles standard adéquates, ainsi qu'une formation ciblée et un appui constant au fonctionnement courant du Secrétariat.
24. Le Secrétariat remercie sincèrement les Parties, les donateurs, les partenaires et les autres parties prenantes pour leur patience et leur compréhension durant ce changement majeur pour les Nations Unies, pour le PNUE et pour les secrétariats administrés par le PNUE.

Recommandation

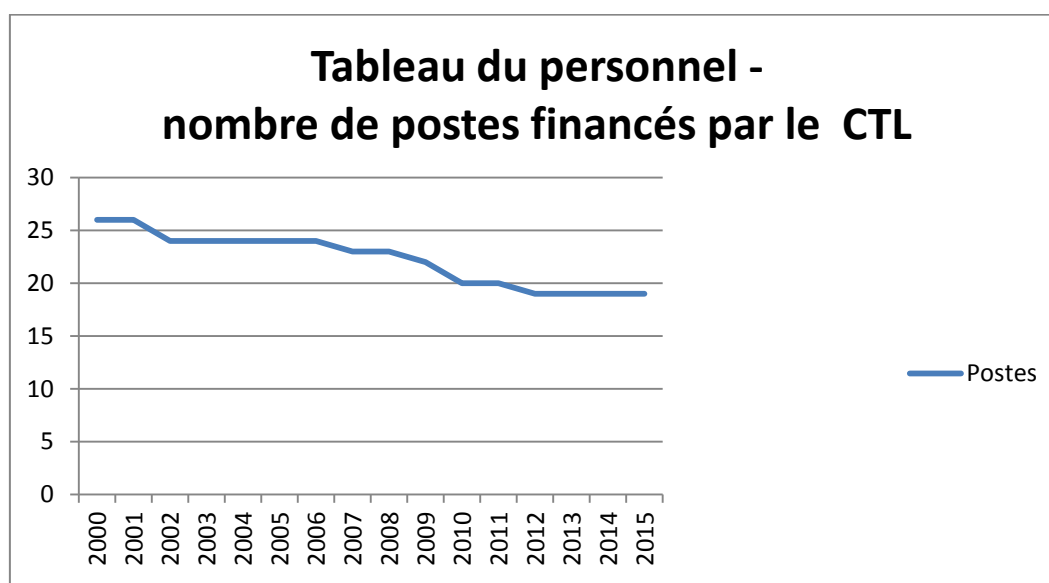
25. La Conférence des Parties est invitée à prendre note du présent rapport.

- Annexe 1: Nombre de postes au sein du Secrétariat CITES de 2000 à 2015
- Annexe 2: Nombre de Parties à la CITES de 2000 à 2016
- Annexe 3: Participants à la réunion des Organes directeurs et des Comités pour les animaux et pour les plantes

Nombre de postes au sein du Secrétariat CITES de 2000 à 2015

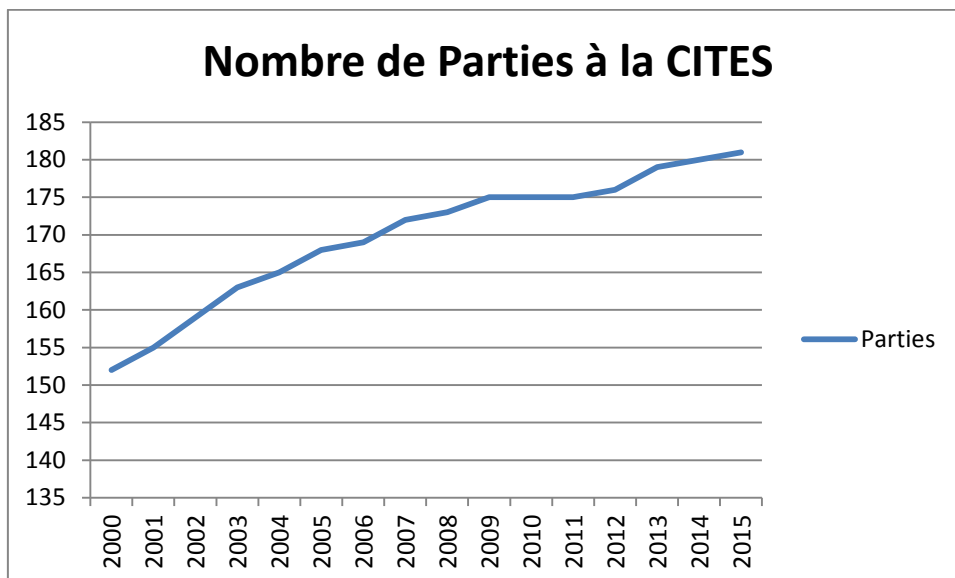
Année	Postes
2000	26
2001	26
2002	24
2003	24
2004	24
2005	24
2006	24
2007	23
2008	23
2009	22
2010	20
2011	20
2012	19
2013	19
2014	19
2015	19

Outre les postes financés par le CTL, le Secrétariat dispose également de 3,25 postes financés sur les frais d'appui au programme : un administrateur, un assistant à l'administration, un assistant aux finances et 0,25 chargé du site web.



Nombre de Parties à la CITES de 2000 à 2016

Année	Parties
2000	152
2001	155
2002	159
2003	163
2004	165
2005	168
2006	169
2007	172
2008	173
2009	175
2010	175
2011	175
2012	176
2013	179
2014	180
2015	181



Participants à la réunion des Organes directeurs et des Comités pour les animaux et pour les plantes

Tableau A. Participants à la Conférence des Parties, de la CoP2 à la CoP16

Session	Parties	Observateurs	Total
CoP2 (1979)	106	129	235
CoP3 (1981)	157	208	365
CoP4 (1983)	179	124	303
CoP5 (1985)	211	239	450
CoP6 (1987)	295	339	634
CoP7 (1989)	325	371	696
CoP8 (1992)	447	562	1009
CoP9 (1994)	553	500	1053
CoP10 (1997)	733	403	1136
CoP11 (2000)	792	451	1243
CoP12 (2002)	718	447	1165
CoP13 (2004)	806	339	1145
CoP14 (2007)	845	403	1248
CoP15 (2010)	839	350	1189
CoP16 (2013)	952	568	1520

Noter que ce chiffre des participants par session n'inclue pas les visiteurs d'un jour

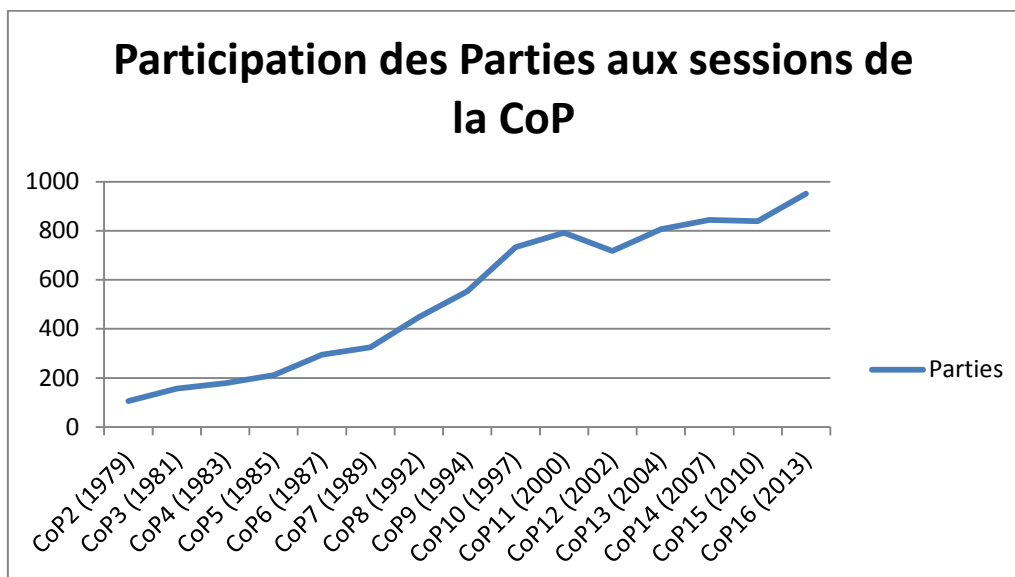


Tableau B. Participants au Comité permanent, de la Co46 à SC65

Session	Membres	Parties	Observateurs	Total
SC46 (2002)	29	131	4	164
SC50 (2004)	63	99	41	203
SC53 (2005)	70	80	35	185
SC54 (2006)	79	108	66	253
SC57 (2008)	66	129	60	255
SC58 (2009)	62	120	64	246
SC61 (2011)	66	124	69	259
SC62 (2012)	68	135	83	286
SC65 (2014)	69	132	129	330
SC66 (2016)	100	191	240	531

Noter que les sessions du Comité permanent pré et post CoP ne figurent pas dans le tableau ci-dessus dans la mesure où les données d'inscription distinctes aux SC et CoP ne sont pas disponibles.

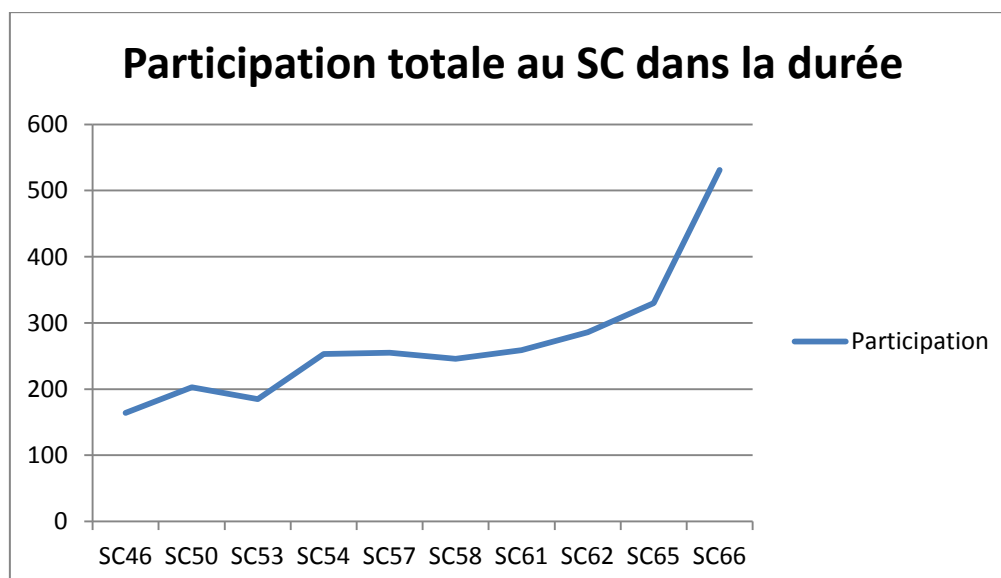
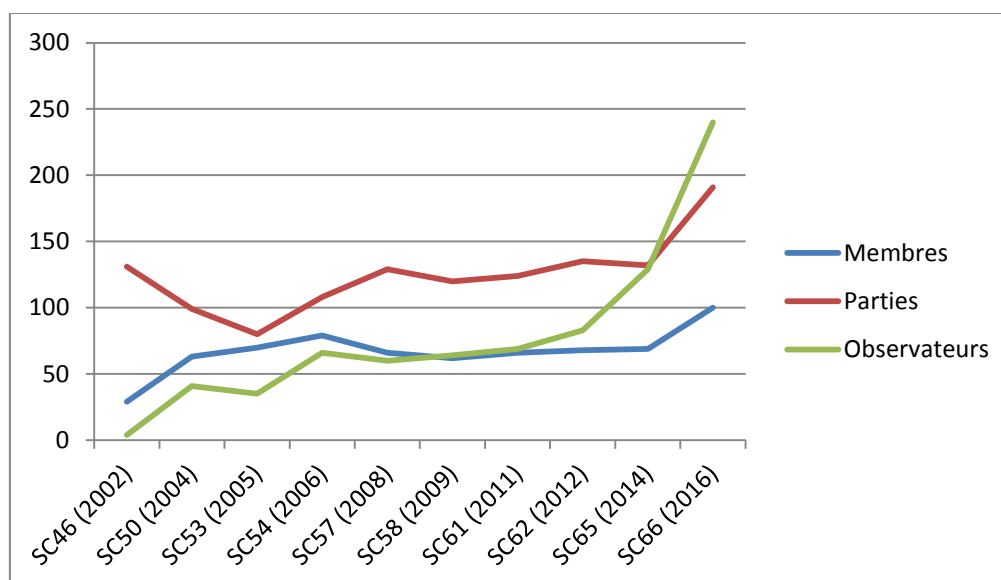
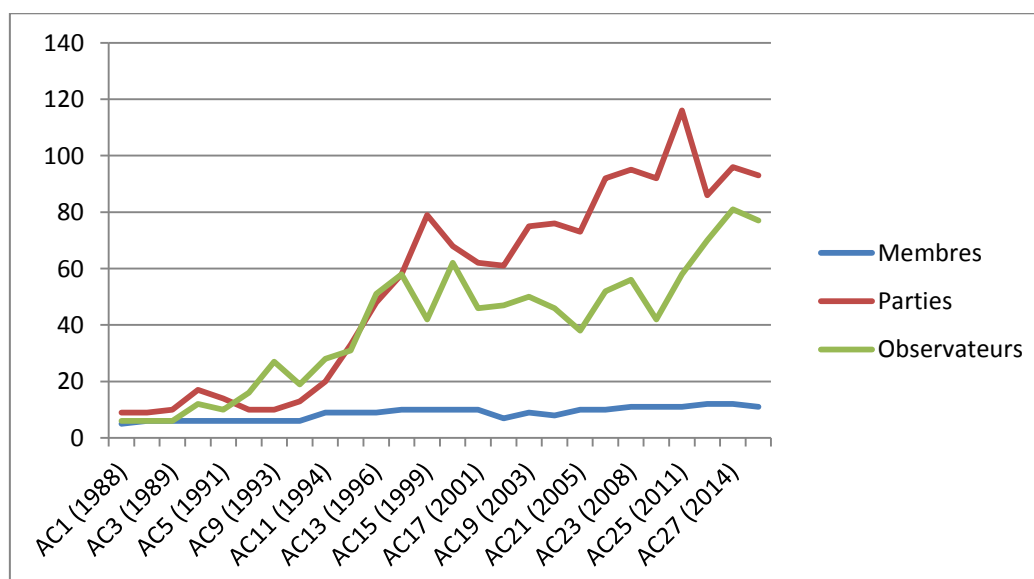


Tableau C. Participants au Comité pour les animaux de l'AC1 à l'AC28

Session	Membres	Parties	Observateurs	Total
AC1 (1988)	5	9	6	20
AC2 (1989)	6	9	6	21
AC3 (1989)	6	10	6	22
AC4 (1990)	6	17	12	35
AC5 (1991)	6	14	10	30
AC8 (1992)	6	10	16	32
AC9 (1993)	6	10	27	43
AC10 (1994)	6	13	19	38
AC11 (1994)	9	20	28	57
AC12 (1995)	9	33	31	73
AC13 (1996)	9	48	51	108
AC14 (1998)	10	58	58	126
AC15 (1999)	10	79	42	131
AC16 (2000)	10	68	62	140
AC17 (2001)	10	62	46	118
AC18 (2002)	7	61	47	115
AC19 (2003)	9	75	50	134
AC20 (2004)	8	76	46	130
AC21 (2005)	10	73	38	121
AC22 (2006)	10	92	52	154
AC23 (2008)	11	95	56	162
AC24 (2009)	11	92	42	145
AC25 (2011)	11	116	58	185
AC26 (2012)	12	86	70	168
AC27 (2014)	12	96	81	189
AC28 (2015)	11	93	77	181

Veuillez noter que les sessions d'AC6 (1992) et AC7 (1994) ne sont pas incluses dans le tableau ci-dessus car il s'agissait de sessions d'une journée.



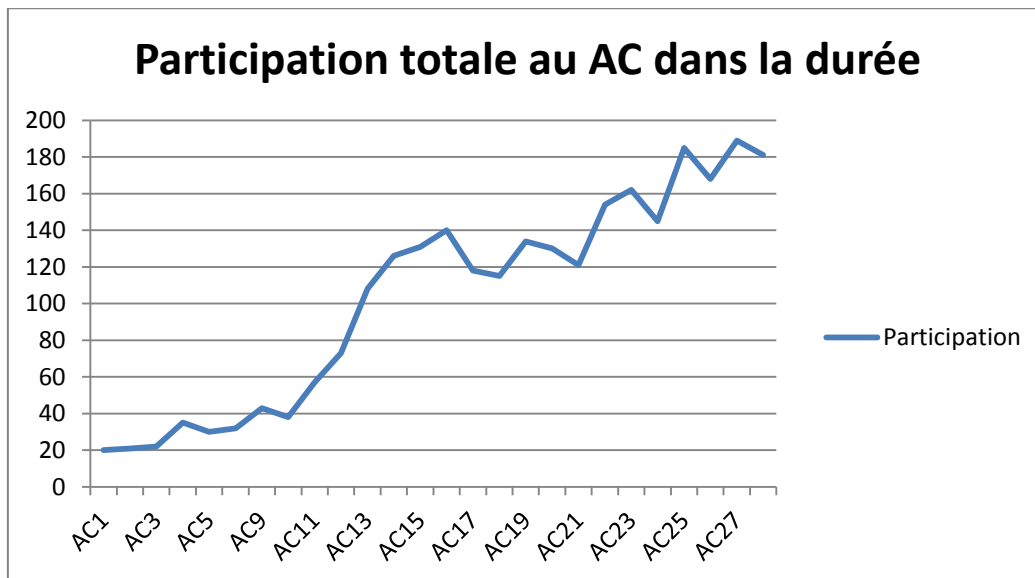


Tableau D. Participants au Comité pour les plantes de PC1 à PC22

Session	Membres	Parties	Observateurs	Total
PC1 (1988)	5	12	14	31
PC2 (1991)	5	10	5	20
PC3 (1992)	5	13	8	26
PC4 (1993)	6	13	12	31
PC5 (1994)	6	24	28	58
PC6 (1995)	8	39	25	72
PC7 (1996)	8	40	32	80
PC8 (1997)	8	53	16	77
PC9 (1999)	9	42	14	65
PC10 (2000)	10	32	14	56
PC11 (2001)	9	48	10	67
PC12 (2002)	10	39	15	64
PC13 (2003)	10	44	15	69
PC14 (2004)	9	47	12	68
PC15 (2005)	10	58	13	81
PC16 (2006)	9	64	20	93
PC17 (2008)	11	70	25	106
PC18 (2009)	9	80	12	101
PC19 (2011)	10	91	21	122
PC20 (2012)	10	76	25	111
PC21 (2014)	12	71	16	99
PC22 (2015)	12	77	19	108

